

Postulat UDI

en faveur de la gratuité du train pour personnes et vélos entre les arrêts de Château d'Hauteville et St-Légier-Gare créant un axe vertical de mobilité douce sécurisé

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Suite au postulat UDI en faveur de la création d'un axe vertical de Mobilité douce déposé en 2015, les réponses de la Municipalité et de l'OFROU n'ont pas comblé les attentes des postulantes.

Pour rappel, les demandes étaient :

A court terme : Sécurisation d'un cheminement piétonnier sur la Route d'Hauteville sur le tronçon entre le giratoire du Genévrier et le nouveau giratoire en dessus de l'autoroute. Sécurisation, sur ce même tronçon, d'un cheminement cyclable.

Pour une réalisation à plus long terme : Créer une variante plus attractive et agréable pour relier les quartiers en aval de l'autoroute au centre du village, à pied et à vélo. Ceci pour supprimer des risques qui subsisteront de toute manière sur la route d'Hauteville, en commençant par le franchissement du giratoire du Genévrier avec sa densité de trafic et ses doubles voies qui absorbent l'attention des conducteurs au détriment des piétons.

Le postulat avait été examiné par une commission ad hoc et renvoyé en Municipalité. Dans son rapport, la commission statuait que : « Ce postulat relève le niveau élevé de dangerosité des trajets actuellement à disposition en mobilité douce entre le bas et le centre de notre commune » et que « une sécurisation du trajet sur la route d'Hauteville entre le giratoire du Genévriers et le giratoire supérieur de Ferreyres devrait être entreprise dans les meilleurs délais. Un trajet plus sûr et agréable, comme préconisé par le Canton et la Confédération devrait être mis à l'étude. »

Nous regrettons qu'hormis la taille de la végétation à la sortie de la bretelle RN A9 côté Lausanne, rien n'a été entrepris dans le but de sécuriser le secteur. L'OFROU a en effet émis des avis négatifs pour toute autre mesure souhaitée.

Lors de la séance du Conseil du 25 juin 2018 la Municipalité nous a informé que le dossier était : *en cours d'intentions dans les cadres de la mobilité douce de l'office fédéral des*

transports et l'office des routes. Et que : Ces dossiers prennent du temps mais une réponse sous forme de projet sera transmise le moment venu.

Aujourd'hui nous aimerions, par ce postulat, apporter un nouveau souffle à la résolution de cette problématique d'axe vertical de mobilité douce non encore sécurisé en invitant la municipalité à négocier la gratuité du train entre les arrêts de Château d'Hauteville et de St-Légier-Gare pour les personnes et les vélos.

L'avantage de cette solution serait de pouvoir la mettre en place sans modification des infrastructures. Il suffirait d'évaluer le cout généré par ce service et de négocier un accord avec les responsables du réseau Mobilis. Pratiquement, une des solutions serait de ne pas contrôler les usagers du train entre ces deux arrêts. L'offre sera particulièrement intéressante avec le passage de la fréquence des trains au quart d'heure à l'été 2019.

On pourrait alors proposer un itinéraire communal, sécurisé, par-dessus l'autoroute et ceci pas seulement aux habitants de notre village, mais aussi à tous les promeneurs et cyclistes (loisirs/tourisme) de la région. Il s'agirait d'une solution temporaire, en attendant la réalisation d'un projet définitif qui prend de toute évidence beaucoup de temps.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous pensons qu'il est opportun de se pencher dès à présent sur une solution concrète, temporaire, d'axe vertical de Mobilité douce, telle que proposée ci-dessus.

Nous demandons donc à la Municipalité de mettre en œuvre la gratuité sur le trajet en train entre les deux arrêts de Château d'Hauteville et de St-Légier-Gare pour personnes et vélos, en effectuant toutes les démarches requises et de présenter, si nécessaire un préavis.

Nous vous remercions de prendre en considération ce postulat et de l'envoyer directement à la Municipalité

Pour l'UDI :

Corinne Andreutti



Monica Simonet



Jean-Luc Burgy



Le 26 novembre 2018